

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 07 octobre 2013 à 20h00**  
**Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09 septembre 2013
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal N° 05/2013 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014**
7. Réponses de la Municipalité aux suggestions de la Commission de Gestion 2012
8. Elections des Vice-Présidents
9. Propositions individuelles

**1. Appel**

42 Conseillers participent à la séance, 8 excusés, 0 absents

## 2. Procès-verbal du 09 septembre 2013

- M. T. Cretegny, membre du groupe de travail pour l'étude du nouveau règlement du Conseil (à rajouter)
- M. M.-O. Christinat, Mme A. Daiz soit remplacée en tant que **membre de la Commission d'urbanisme**.
- M. F. Magnollay, p 2131 3<sup>ème</sup> ligne de son interpellation, au lieu d'annuité conséquente, mettre **risque conséquent**. P. 2132 « avoir des éléments les plus complets possibles, toujours des informations au dernier moment et se déterminer en conséquence **devient** de plus en plus délicat. P. 2133, proposition est faite.

Le procès-verbal est accepté à la majorité – 1 abstention

## 3. Assermentation d'un Conseiller

Suite à la démission de Mme A. Daiz, M. E. Piguet est prié de bien vouloir s'avancer jusque devant l'assemblée afin de prêter serment. L'assemblée est priée de se lever.

M. E. Piguet après lecture de l'article 9 de la nouvelle loi sur les communes, prête serment en levant la main droite et en disant : « je le promets »

Un exemplaire de la nouvelle loi sur les communes, notre règlement actuel (en voie de modification) ainsi qu'un trombinoscope lui est remis.

Notre Conseil est maintenant au complet pour la suite de cette législature.

## 4. Communications du Président

M. J.-M. Schlaeppli fait lecture de la lettre de démission de Mme A. Daiz.

Le Président lui souhaite le meilleur pour la suite et la remercie pour le travail effectué au sein de ce Conseil, tant que comme membre de diverses commissions mais aussi et surtout en tant que vice-présidente et membre de facto du bureau électoral. Elle a participé par exemples aux dernières élections communales, fédérales et cantonales et a toujours travaillé avec rigueur et motivation. Merci Aurélie.

Votations du 22 septembre :

Objet 1	abrogation service militaire	refusé avec 64,13 %
Objet 2	loi sur les épidémies	accepté avec 75,37 %
Objet 3	loi sur le travail	accepté avec 57,93 %

## **5. Communications de la Municipalité**

### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

-

### **b) M. J. M. Fernandez**

Quelques mots par rapport à l'ASSAGIE

La Commune payait à Espace Prévention un certain montant pour les travailleurs sociaux de proximité, ce montant sera repris en entier par l'ASSAGIE, car un groupement de communes va pouvoir utiliser ces deux personnes, qui sont bien accueillies par les jeunes, un plus pour toutes les communes de l'ASSAGIE.

### **c) M. R. Corthay**

#### **Eglise :**

La nouvelle chaudière à gaz a été mise en service le vendredi 4 octobre. Cette installation a permis de désaffecter et dégazer la citerne à mazout qui n'était plus conforme.

Trois entreprises ont œuvrés à ces travaux :

Pour la fouille : Lüthi paysagiste

L'introduction du gaz : Ackermann sanitaire

Chaufferie : Viquerat chauffage SA

#### **Les Communaux – 2<sup>ème</sup> étape :**

Les travaux de génie civil, béton armé, aménagements extérieurs ont été adjugés à l'entreprise Bernasconi Romandie SA.

Les travaux d'ossature bois, enveloppe du bâtiment, second œuvre à l'entreprise JPF Construction SA.

Aujourd'hui a débuté le forage pour la production de chaleur, sous la direction du géologue M. Robert Arn.

A partir du lundi 14 octobre (1<sup>er</sup> jour des vacances scolaires) débutera l'arrachage des arbres, installation du chantier ainsi que la clôture complète du site.

**d) M. P. de Mestral****Assistante de sécurité publique :**

Mme Blaser l'assistante de sécurité publique d'Aubonne engagée par la commune d'Etoy a commencé ses tournées début septembre dans notre village, ceci à raison d'environ deux heures par semaine.

Une première étape a consisté à mettre des avertissements, par exemple sur la place du village peu de monde a pris l'habitude de mettre le disque de stationnement qui permet de contrôler les 30' autorisées. La deuxième étape, la verbalisation a débuté.

**Mini giratoire en Bellevue :**

Le tapis final a été posé la semaine passée. Il reste à dessiner le marquage au sol.

**6. Préavis municipal N° 05/2013 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2014**

La parole est donnée à M. M. Thomson (rapporteur) pour la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), Mme M. Ray-Suillot, de MM J. Buclin, R. Demont, J.-L. Rochat, M. Thomson (rapporteur) et C. Delétra, à la majorité propose au Conseil :

1. De maintenir, pour l'année 2014, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
  - a) l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
  - b) l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
  - c) l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.
2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles ;
3. De maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2014 au taux de 2013
4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014
5. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le Président met au point quelques différences entre le préavis Municipal et le rapport de la Commission des Finances.

Au point 3 du Préavis Municipal, celui-ci parle des rubriques 6 à 14 et le rapport de la Commission des Finances des rubriques 6 à 13. Il n'y a plus de point 14.

Au point 5 du rapport de la Commission des Finances, on parle d'autorisation en lieu et place d'autoriser.

### Discussion

- M. P. Olivet, demande des précisions sur la rédaction du document (bourse communale remplacé par boursière communale et signature et sceau).
- Mme I. Ciampi, répond que ce formulaire est un document officiel et qu'il ne peut pas être changé.
- M. B. Gmür, plus on avance plus on voit que l'Etat est tentaculaire. Il est capable de donner un délai au 1<sup>er</sup> novembre pour rendre la copie et n'est pas capable de donner des chiffres et de ce fait il n'est pas possible de voter en toute connaissance de cause. Chaque année la même chose, on a des chiffres provisoires. Le centime additionnel devrait être un outil de la démocratie, on devrait pouvoir l'augmenter sur la base de projets ou le diminuer lorsque la situation le permet. La commission des finances est dans l'impossibilité de se déterminer. Mais dans sa majorité, la commission demande à la municipalité d'aller de l'avant et de maintenir le taux actuel. Il faut toujours faire avec, on va bien finir par se prendre une « raclée » sur certains événements. Certaines communes établissent un pré budget pour leur arrêté d'imposition. A Etoy pas de projections. Il faudrait essayer de donner quelques chiffres afin de voter sur ce préavis.
- M. M. Roulet, la commission des finances s'est rencontrée le 23 septembre, Mme I. Ciampi a rempli les différents postes au fur et à mesure de la réception des éléments constitutifs du budget. Les données cantonales ont été en ligne le 25 septembre (péréquation et facture sociale) Impossible de livrer un pré budget fiables sans ces données fondamentales. Le Budget fait ce matin, présente un résultat proche de l'équilibre, déficit de CHF 53'390.- à ce jour. Proposition est faite que la commission puisse siéger vers le 10 octobre avec les chiffres du budget et avoir un Conseil entre le 25 et 30 octobre.
- M. B. Gmür, en conclusion on bricole. Pour l'année prochaine il aimerait des chiffres au plus tard le 10 octobre.
- M. F. Magnollay, Morges est bien capable de le faire. Tout d'un coup pour le Conseil on a des chiffres. C'est dénaturer le travail de la commission des finances de ne pas pouvoir donner des informations et citer des chiffres comme M. M. Roulet vient de le faire maintenant. Absolument regrettable. Appuie fortement le

- fait de reporter ce Conseil qui statue sur l'arrêté d'imposition et faire une séance après les chiffres (budget).
- M. C. Delétra, traiter l'arrêté et le budget dans la même séance.
  - M. C. Fürer, projection plus globale du budget, les postes importants, et que se passerait-il si on augmente le taux d'imposition d'un point
  - M. M. Roulet, 1 point d'impôt **représente : CHF 120'000.-**, en faisant abstraction de l'impôt foncier. Pour notre commune la valeur est CHF 133'000.- (2012).
  - M. M. Roulet, depuis les années 2005-2006 on a la stabilité de l'arrêté d'imposition (hormis les bascules de l'Etat). Un jour il faudra le monter, mais à moins de 3 – 4 points il ne faut pas bouger le taux d'imposition. Pas d'éléments ce soir pour justifier une augmentation de 3 ou 4 points d'impôt.
  - M. C. Fürer, répond que pour lui il est difficile de se rendre compte de l'impact car il est nouveau.
  - M. B. Gmür, ce n'est pas une attaque mais un constat que les Communes ont de moins en moins de prérogatives. Chaque fois que quelque chose change, cela est dû au Canton (réajustement). Il faut réagir, certains l'ont déjà fait, mais il faut continuer.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

**Point 1 :** De maintenir, pour l'année 2014, le taux à 61 % de l'impôt cantonal de base (100%) sur :

- a) l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
- b) l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
- c) l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

**Adopté à la majorité (2 abstentions)**

**Point 2 :** De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

**Adopté à la majorité (3 abstentions)**

**Point 3 :** De maintenir les rubriques 6 à 13 de l'arrêté 2014 au taux de 2013

**Adopté à la majorité (1 abstention)**

**Point 4 :** D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014

**Adopté à la majorité (2 abstentions)**

**Point 5 :** D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014

**Adopté à la majorité (2 abstentions)**

## **7. Réponses de la Municipalité aux suggestions de la Commission de Gestion 2012**

- M. B. Cuanoud, à M. P. de Mestral, concernant le règlement de police, réponse pas convaincante, ne faudrait-il pas faire des adaptations, prévoir une séance pour le mettre à jour ?
- M.P. de Mestral, il n'y a pas grand-chose à rajouter, et s'il y a des problèmes, c'est le droit cantonal qui rentre en force.
- M. M. Roulet, notre village n'est actuellement pas encore concerné par la mendicité, mais c'est un problème qui pourrait se poser. Dans les rapports de la gendarmerie on trouve un article qui s'y réfère. Il existe tellement d'autres règlements et c'est selon les cas, le code rural et foncier, comme pour le tapage nocturne, voisinage, hauteur des haies. Nous pouvons prendre pour référence le règlement type du Canton.
- M. L. Magnollay, remercie la Municipalité de répondre aux questions. Il propose de faire une liste des associations (sur un tableau) avec les représentants, le fonctionnement, le coût, un petit récapitulatif, tout cela tenu à jour d'années en années.
- La Municipalité y réfléchit.
- M. R. Corthay, dans le P'tit Etierruz, la liste y figure.
- M. L. Magnollay y avait pensé.
- M. E. Hoyois, la réservation des salles sur le site internet de la commune est-il en fonction ?
- Réponse OUI

### **La parole est donnée à Mme M.-L. Magnenat concernant l'Assagie**

Le site internet [www.assagie.ch](http://www.assagie.ch) est désormais activé et peut être consulté par le public. Il contient les statuts (Assagie, conseil d'établissement) et règlements (du personnel), la composition du Comité de direction (Codir) et ses compétences, les séances (PV et rapports d'activité) et préavis (y compris comptes et budgets) traités par le Conseil intercommunal ainsi que les études démographiques et des transports scolaires faites par Microgis. Le site est encore appelé à évoluer.

Sans oublier l'adresse e-mail – de plus en plus utilisée – : [info@assagie.ch](mailto:info@assagie.ch)

La séance a eu lieu dans le collège flambant neuf de Féchy qui abritent 6 classes (1 à 6 P, toutes équipées de tableaux blancs interactifs.

A propos de la rentrée, le directeur des établissements scolaires Gimel-Etoy nous signale l'accueil de 855 élèves répartis en 33 classes primaires (633 élèves) et 12 classes secondaires (222 élèves) (selon Harmos).

La direction de l'établissement d'Aubonne et environs parle de la rentrée de 930 élèves en 50 classes dont 475 élèves pour 24 classes primaires et 440 élèves pour 25 classes secondaires, dont toujours 2 classes d'accueil (primaire et secondaire) pour les élèves allophones. Les ateliers artistiques destinés aux 2 classes d'accueil sont cofinancés par une fondation et l'Assagie.

Selon le directeur M. Brélaz, la mise en œuvre de la LEO dès la rentrée scolaire 2013 (2 voies, voie pré gymnasiale et voie générale et deux niveaux pour le français, les math et l'allemand en 9<sup>ème</sup> VG) est un vrai casse-tête chinois en ayant, entre autres, des incidences sur les locaux. Ecoutez plutôt : il s'agit par exemple de mettre en parallèle les options spécifiques des élèves de la voie pré gymnasiale avec les OCOM (options de compétence orientées métier) des élèves de la voie générale puisque ces derniers doivent avoir accès aux deux !

Il s'attelle également à la mise en place du concordat Harmos : cycle initial obligatoire, passage du cycle de transition du secondaire en primaire (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> actuels) et, grâce à la construction de nouvelles classes, à la réunion (en 2015 au plus tard) des 9 à 11<sup>ème</sup> sous le même toit.

S'il était encore besoin de le démontrer, ces difficultés organisationnelles prouvent la nécessité absolue de réunir les élèves de ces cycles sur un même site (obligation d'Harmos).

Le Conseil intercommunal devra prochainement se prononcer sur un règlement sur les transports scolaires. Y figureront, entre autres, les périmètres et les conditions d'accès aux transports scolaires, le



comportement à adopter par les élèves ainsi que les sanctions, plaintes, etc.

Au sujet des transports, excellente nouvelle : il a été décidé de fournir un abonnement tout établissement à l'ensemble des élèves Harmos 3 à 11 sur les 4 zones Mobilis couvrant l'ASSAGIE. Cet abonnement est également utilisable hors des périodes scolaires pour des activités privées ou parascolaires.

Le préposé aux transports publics du Codir a le projet d'établir une liste sur laquelle figureront les horaires des bus, les arrêts de bus, pour améliorer la transmission d'information aux parents. Il fait également de son mieux pour optimiser le temps de transport de chaque élève.

Les nouveaux horaires scolaires ont déterminé le lieu de dépose des élèves à la gare d'Aubonne. Dans le but de sécuriser le cheminement des élèves du premier cycle Harmos (1 – 4), le Codir a engagé une « professionnelle du pédibus ».

Rappelons que les transports scolaires représentent environ 18,5 % du budget global de l'Assagie, coût qui, à terme, devrait diminuer, ce dernier étant dépendant de la localisation des bâtiments scolaires.

Le poste le plus important au budget concerne la location des bâtiments scolaires et représente plus de 60 % des charges de l'Association. La mise en place d'Harmos et de la LEO aura pour conséquence une augmentation sensible des charges. Pour l'année 2014 sont prévues les locations des 8 classes modulaires du Chêne à Aubonne, le nouveau collège de Féchy sur l'entier de l'année et 4 mois de location du futur collège d'Etoy.

A ce propos, la Commission de Gestion a demandé au Codir une procédure définissant les conditions cadre de fixation du prix de location des salles. Le prix actuel a été fixé lors de la création de l'Assagie et n'a pas été revu depuis 2011. Ce montant de location représentant la principale source de charge de l'Assagie, il est donc un élément capital et concerne toutes les Communes de l'Association. Cette procédure sera présentée au Conseil intercommunal au printemps prochain.

Les sites de Saubraz, Saint-Oyens et Saint-Livres seront abandonnés en fonction des programmes de construction de nouvelles classes. A Aubonne, le site de Pré-Baulan sera abandonné à la rentrée 2015. Une demande de crédit d'étude pour douze nouvelles classes au Chêne a été déposée par la Commune d'Aubonne. Ces classes devraient être opérationnelles pour la rentrée 2015, date butoir de la mise en œuvre d'Harmos et LEO.

Autre augmentation du budget due à une évaluation précise du travail fourni par la bourse d'Aubonne : l'ensemble des tâches

d'écritures consacrées à l'Assagie représente un 20 % d'équivalent plein temps.

Au sujet de la prévention, les Communes d'Etoy, Gimel et Aubonne ont mené une réflexion autour de la sécurité et, après plusieurs rencontres avec Espace Prévention de la Fondation de la Côte, elles ont été convaincues de la nécessité d'un travail social de proximité pour notre jeunesse. L'Assagie a signé la convention avec Espace Prévention car l'action s'étend sur l'entier de l'aire de recrutement. Il s'agit d'un mi-temps réparti sur deux personnes.

La présidente relève l'excellent travail fourni par les animateurs jeunesse dans les trois centres d'animation d'Aubonne, Etoy et Gimel.

De toute évidence, le Codir attache une importance grandissante à la prévention et parle d'une excellente collaboration entre infirmières, responsables santé, médiateurs, travailleurs sociaux de proximité et animateurs jeunesse. Tous les trois mois, une séance réunit tous ces intervenants ainsi que des représentants du Codir de l'Assagie et l'APE. L'Assagie désire étendre l'interaction entre l'école et les acteurs précités en vue d'une véritable politique jeunesse.

Mme M.-L. Magnenat demande à ce qu'on lui dise les points dont il faudrait discuter lors de ces séances.

- M. C. Delétra, remercie Mme M.-L. Magnenat pour le feed-back, il demande d'avoir un support papier.
- M. J.-M. Schlaeppi, Mme M.-L. Magnenat l'avait averti de sa démarche et elle a été vivement encouragée dans ce sens. -Le texte sera dans le prochain PV.
- M. C. Delétra, qui est responsable des transports, le Codir ? (M. Philippona). Un enfant est suffisamment responsable pour descendre au bon arrêt, mais il ne faut pas toujours penser que les enfants sont des choses fragiles.
- M. J.M. Fernandez, L'Assagie s'est attachée, dans la mesure du possible à déterminer : l'heure, l'arrêt, les lieux de cours pour gérer un transport simple (planification). Les parents reçoivent l'enclassement avec les horaires des bus.  
Horaire spécifique pour chaque enfant. Moins de problème car on aura déterminé le trajet est les horaires de l'enfant. Amélioration pour satisfaire et les enfants et les parents.
- Mme Y. Amstutz, bien des choses ont été améliorées, mais au niveau des bus, sécurité des élèves, bus plein déjà au Bas-du-Rossé, enfants bousculés, sécurité dans le bus.
- M. J.M. Fernandez, on utilise aussi les bus de ligne. Il y a de la surveillance de temps en temps. La problématique de Pré-

Baulan, les enfants doivent tous arriver à Aubonne en même temps et depuis Aubonne prendre un autre bus.

- M. M.-O. Christinat, a pris un bus pour aller à Aubonne, le bus scolaire. A la gare de bus à Aubonne, le véhicule avançait au pas dans une foule d'enfants. Pas d'organisation de la place, pour faire bouger les gamins (sécurité).
- M. B. Cuanoud, informations de la Municipalité, nette amélioration. Prendre connaissance même oralement de la teneur des prochains préavis.
- M. B. Gmür, remercie la Municipalité du document remis et relève le travail qui a été fait, c'est une façon d'honorer le travail de la commission, même si toutes les réponses ne sont pas données.

Il remercie Mme M.-L. Magnenat du retour des représentants dans les associations. Il souhaite qu'une fois par année cela soit mis à l'ordre du jour. Il remercie le Président d'avoir donné la parole à Mme M.-L. Magnenat.

Quand la commission de gestion fait son rapport, c'est à chaud, intéressant de revenir quelques semaines plus tard sur ce document, plus clair, plus détenu.

Il y a une pression de la part de jeunes conseillers qui ont envie d'avoir des outils d'aujourd'hui et poussent la Municipalité à aller un peu plus loin, plus d'informations.

## **8. Elections des Vice-Présidents**

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-Président**

1<sup>er</sup> tour :

M. T. Creteigny	17
M. B. Cuanoud	14
M. V. Payot	11

2<sup>ème</sup> tour :

M. T. Creteigny	18
M. B. Cuanoud	11
M. V. Payot	6
Mme V. Elamly	7

Monsieur Thierry Creteigny est élu au poste de 1<sup>er</sup> vice-Président du Conseil

### **Election du 2<sup>ème</sup> vice-Président**

M. B. Cuanoud	23
Mme V. Elamly	19

Monsieur Boris Cuanoud est élu au poste de 2<sup>ème</sup> vice-Président du Conseil

## 9. Propositions individuelles

- M. M.-O. Christinat, Mme A. Daiz est remplacée par qui à la commission d'urbanisme ?
- M. J.-M. Schlaeppli, lors de la séance du mois de décembre, pas de travail pour la commission d'ici là
- M. N. Plumey, concernant le quartier l'Oche – la Combe, pas eu de nouvelles.
- M. M. Roulet, cela sera le sujet d'un préavis, mais d'abord une mise à l'enquête. Ultime contrôle de l'Etat la semaine prochaine. Probablement d'ici la fin de l'année. Les oppositions devront être levées par le Conseil Commune en 2014. Préavis présenté dans les 6 premiers mois 2014.
- Mme S. Thury, remercie pour la mise en ligne sur le site internet des réservations des salles. Info à transmettre à tous.
- M. F. Magnollay, quelles ont été les réflexions de la Municipalité concernant la piscine intercommunale ?
- M. M. Roulet, 3 possibilités, la Municipalité présente un préavis et elle est suivie par le Conseil, la Municipalité dit NON dès le départ, la Municipalité présente un préavis et le Conseil ne suit pas. Notre réflexion en gros, plus de la moitié des communes ont dit OUI, certaines Municipalité ont présenté le projet à leur Conseil qui ont dit NON. Pour notre commune coût CHF 35'000.-.
- M. F. Magnollay, qu'est-ce qui pourrait faire que la Municipalité change d'avis ?  
Est-ce que l'Ecole Internationale GEMS et la construction d'une piscine nous fait pencher dans un sens ou dans l'autre ?
- M. M. Roulet, un des éléments de la réflexion. Le dossier de mise à l'enquête pour la piscine devrait arriver prochainement. Si nos écoles peuvent en bénéficier, c'est profitable. Voir les réflexions de Cossonay ou même Saint-Prex pour une piscine couverte scolaire et publique de proximité.
- Mme C. Bärtschi, la Fête de la Paix a fait un bénéfice de CHF 3'000.- ce qui a permis d'acheter une pompe, un filtre pour l'eau et une bibliothèque.
- M. B. Gmür, demande au délégué municipal un retour concernant la déchetterie et la taxe au sac. Le week-end il y a beaucoup de choses qui s'entassent. Faire une info pour les prochaines séances.  
Investissements, où en est le projet de rénovation du vestiaire FC, le problème de l'hygiène se pose. Devis de CHF 600'000.-, ne pas s'endormir sur ce projet. Aimerais avoir des nouvelles. Touche un nombre important de personnes.
- M. M. Roulet, espère que cet objet puisse se faire durant la législature, il est conscient que l'effectif du FC est important. Mais ne pas faire dans l'urgence.

- M. P. de Mestral, fait volontiers un retour au mois de décembre concernant les info-déchets. Chaque lundi depuis fort longtemps les employés communaux ont beaucoup de travail.
- M. F. Magnollay a vu dans la presse des Syndics fiers de leur fusion. Et concernant Aubonne+ et Etoy où en sommes-nous ?
- M. M. Roulet, bonne question, les communes ne se sont pas revues cette année pour Aubonne+. Pas avancé, les séances de février et septembre ont été annulées. Notre commune est plutôt intéressée par rapport aux écoles. La logique territoriale serait St-Prex plutôt qu'Aubonne. Ouvert, mais pas demandeur (Etoy / St-Prex / Buchillon, collaboration élargie) !!
- M. E. Hoyois, aimerait qu'on lui rappelle la procédure des élections, selon l'ordre d'inscriptions des « viennent ensuite » !
- M. J.-M. Schlaeppli, selon l'ordre d'inscription des candidats.

Séance levée à 22.h.00.

**Prochain rendez-vous : lundi 09 décembre 2013 à 19h00**

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz